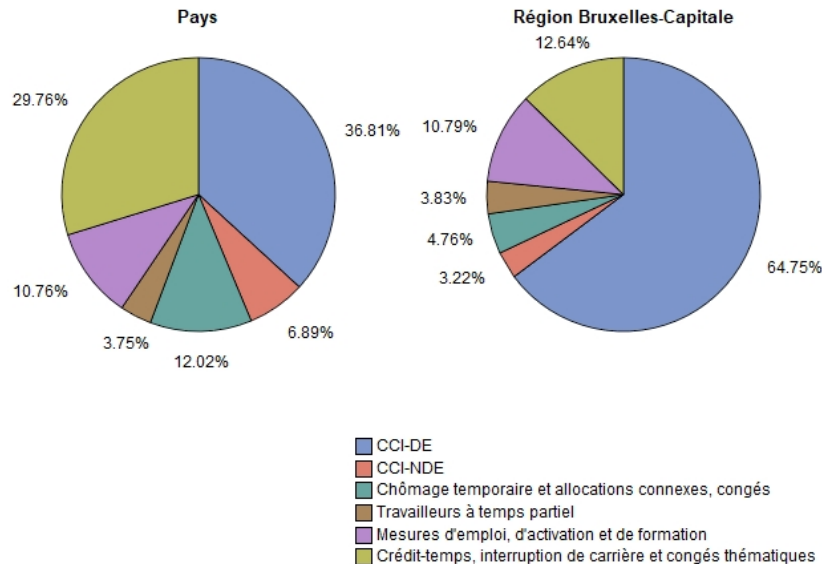


Région de Bruxelles-Capitale



Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	812.290	11,1
Assurés contre le chômage (2)	379.162	9,7
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	315.047	9,0
Taux du chômage (4)	15,4	

Vision globale 2019	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	199.785	11,2
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	6.313	16,1
Dossiers litiges achevés	11.999	11,9
Contrôles achevés	4.220	7,6
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	8.737	13,8
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	367	6,2
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2018	898,3	14,7
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2019	886,0	15,8
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	101,4	23,4
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	11,6	14,0

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2019)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	54.834	20,4
		Après études	4.000	12,5
		Travailleurs à temps partiel volontaire	4.436	23,2
		Chômage avec complément d'entreprise	263	2,6
		Hommes	35.300	19,3
		Femmes	28.232	19,3
		Chefs de ménage	20.825	22,2
		Isolés	20.918	24,1
		Cohabitants	21.789	14,6
		Total	63.533	19,3
	CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	534	14,5
		Chômage avec complément d'entreprise	1.117	2,4
		Chômeurs âgés	1.479	14,6
		CCI-NDE, aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	33	4,4
		Total	3.163	5,1
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires		4.272	4,3
	Parents d'accueil		11	0,7
	Période non rémunérée dans l'enseignement		257	7,4
	Vacances jeunes		119	3,9
	Vacances senior		4	1,5
	Congés: soins d'accueil		5	3,0
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR		3.692	11,1

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2019)			Nombre	% par rap. au pays
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR		69	17,8
	Total		3.761	11,2
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation fédérale	21	0,9
		Activa - réglementation régionale	4.971	14,9
		Programmes de transition	575	23,3
		SINE	361	3,8
	Mesures pour travailleurs		230	2,5
	Mesures de formation	Formation professionnelle	2.323	8,5
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	1.857	19,1
		Autres	131	48,8
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Prime de crise	0	100,0
		Allocation de licenciement	1	14,6
		Allocation en compensation de licenciement	116	6,1
Dispenses d'IDE particulières	Activités à l'étranger		2	37,5
	Activités ALE ou APS		92	5,7
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Avec allocations	2.713	5,1
		Sans allocations	72	7,0
		Total	2.785	5,1
	Crédit-temps	Avec allocations	4.246	4,0
		Sans allocations	446	4,5
		Total	4.691	4,0
	Congés thématiques	Avec allocations	4.625	5,2
		Sans allocations	302	5,0
		Assistance médicale	330	1,7
		Congé parental	4.591	6,2
		Congé pour soins palliatifs	7	1,9
		Total	4.927	5,2
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		22.860	45,8
	Autres attestations		21.391	13,1
	Total		44.251	20,7

- (1) Population au 1er janvier 2019 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).
- (2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2018. Ils comprennent:
- Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2018 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
 - Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2018 (source: ONEM);
 - Le travail frontalier sortant au 30 juin 2018; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).
- (3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2018 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).
- (4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2019 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2018 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).
- (5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.
- (6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.
- Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.
- (7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).